

Annexe A1 Date élaboration : 27 février 2026

Nom de l'établissement		
Des Grands-Vents : résolution conseil d'établissement DGV 2627-22-09-16		
Objectif du protocole-école		
Prévenir et encadrer l'application potentielle d'une mesure de contrôle en contexte d'intervention non planifiée.		
Interventions préventives et mesures alternatives à appliquer en situation de crise et destinées à l'ensemble des élèves		
1. Avant la crise		
État de bien-être		
Comportements observables Manifestations comportementales des élèves indiquant leur disponibilité.	Intervenant (s) identifié (s)	Interventions Interventions préventives à réaliser en amont de la crise, en fonction des éléments déclencheurs.
Calme, réceptif, participe positivement, souriant, capable de partager, discuter et collaborer. Interactions positives avec l'adulte. Climat positif observable dans le groupe, attitude non-verbale calme, détendue	Enseignants et éducatrices SDG	Prévisibilité, Horaire, Règles explicites, Consignes claires, Constance des règles entre intervenants, Conséquences connues et équilibrées en fonction du geste interdit Climat bienveillant, écoute active de l'adulte et proximité, geste affectueux de réconfort. Valoriser le lien significatif avec élève
2. Pendant la crise – Valider si un protocole d'intervention spécifique est en place ou démarche d'intervention personnalisée		
Anxiété		
Comportements observables Manifestations comportementales des élèves indiquant des signes précurseurs d'une crise.	Intervenant (s) identifié (s)	Interventions – Approche de soutien Interventions préventives à réaliser au début de la crise.
Se renferme sur lui-même, baisse la tête, refuse d'effectuer le travail, mode passif, refuse de collaborer. D'autres s'agitent, gigotent, le ton de la voix monte, verbo-moteur. Attitude fébrile. Irritabilité. Défoule sa frustration sur objet, gribouille sur sa feuille, nervosité visible, mutisme sélectif	Enseignants et éducatrices SDG	Demeurer calme, Aller voir l'élève, se rapprocher discrètement. Proximité d'écoute pour le questionner, mettre des mots sur les émotions, valider l'émotion et la légitimer. L'aider à comprendre, l'accompagner dans une solution, proposer un retrait dans endroit calme, (ex-coin calme de la classe, se bercer, s'étendre sur un tapis,casier au corridor, etc.)
Comportement défensif		
Comportements observables Manifestations comportementales des élèves indiquant l'escalade des comportements.	Intervenant (s) identifié (s)	Interventions – Approche directive Interventions à réaliser pour désamorcer la crise.
Refus persistant de collaborer perte du contact visuel, se lève, papillonne Frappe des objets, fait des bruits, rampe au sol, Gestes ou paroles inacceptables, manque de respect Impulsivité, imprévisibilité, provocation	Enseignants, éducatrices SDG TES en soutien conseil	Évaluer la réceptivité de l'enfant à écouter nos propos, Contact physique réconfortant si possible, une parole d'apaisement, d'encouragement, Décoder son besoin, offrir une bulle pour s'autoréguler, Verbaliser ce qu'on voit pour lui offrir une option, Offrir du temps, permettre un délai de réponse à la consigne, ne pas brusquer, offrir un objet sensoriel offrir des choix
Réf. : Recueil de gestion SEJ-21		
Interventions préventives et mesures alternatives à appliquer en situation de crise et destinées à l'ensemble des élèves (suite)		
2. Pendant la crise – Valider si un protocole d'intervention spécifique est en place ou démarche d'intervention		
Comportement à risque		
Comportements observables Manifestations comportementales dangereuses des élèves (situations d'urgence).	Intervenant (s) identifié (s)	Interventions – de sécurité et d'urgence Mesure alternative à appliquer.

Lancer des objets dirigés ou non, grimper, bardasser ou briser les meubles, détruire les objets, les effets des autres élèves Crier, mordre, cracher, pousser ou tirer les autres autour Frapper, insulter, Se sauver dans l'école, ou fuguer du terrain de l'école Menacer de ou blesser l'autre	2 intervenants minimum TES en priorité, si nécessaire la présence de la technicienne SDG, et direction, psychologue	Sécuriser les lieux et les autres élèves, évacuer le local, assurer la sécurité de l'élève en crise, assurer la sécurité du personnel intervenant retirer les objets potentiellement dangereux. Utiliser un ton de voix calme et sécurisant durant l'intervention, parler moins possible, éviter la sur explication Faire une contention de lieu, si nécessaire et contention physique en dernier recours,
--	--	--

3. En fin de crise

Réduction de la tension		
Comportements observables Indice de collaboration et signes de retour au calme chez les élèves.	Intervenant (s) identifié (s)	Interventions – Relation thérapeutique Interventions à réaliser pour le retour au calme.
Pleure, se retire, se cache, veut s'étendre, dormir Reprend graduellement le contact visuel Accepte de discuter Accepte de prendre un moyen proposé de retour au calme Accepte de suivre l'adulte	TES en premier lieu, La technicienne SDG, la direction et la psychologue se retire graduellement	Parler d'une voix douce à l'élève, le soutenir pour prendre de grandes respirations, le laisser expliquer sa version, lui proposer de faire un dessin de situation ou écrire s'il ne veut pas parler, l'aider à ranger si les lieux ont été malmenés

Critères d'évaluation du danger

✓ Prévisibilité du danger Est-ce que le comportement de l'élève présente un réel danger pour lui ou autrui ?
✓ Immédiateté du danger Est-ce que la mesure de contrôle est la seule intervention possible que j'ai le temps d'effectuer ?
✓ Gravité des conséquences Est-ce que les conséquences du comportement de l'élève seront graves pour lui ou autrui ?

Situations justifiant le recours à une mesure de contrôle

Il s'agit d'une mesure de dernier recours à employer dans une situation d'urgence compromettant la sécurité physique de l'élève ou d'autrui et requérant une action immédiate. La dangerosité de la situation sera évaluée par 2 intervenants TES ou si nécessaire, technicienne SDG ou membres de la direction
modalités d'application d'une mesure de contrôle exceptionnelle
Réf. : Recueil de gestion SEJ-21
Page 2 de 4
Mesure de contrôle choisie : dernier recours, proportionnelle, raisonnable et adaptée à la personne et à la situation.

Niveau de surveillance requis : - Obligatoirement 2 adultes présents avec l'élève en bris de fonctionnement ou en fugue, émetteur-récepteur requis et téléphone cellulaire accessible ; - Communication avec la direction ou substitut.
Durée d'application - La durée et l'intensité de la contention physique ou l'isolement doivent être réduites au minimum et la mesure doit cesser dès que la sécurité de l'élève ou des personnes qui l'entourent n'est plus compromise. - Après 10 minutes sans régression de la crise un appel aux parents doit être fait pour détailler la situation et les mettre à contribution - Vous devez vous assurer de surveiller les indices de collaboration et les signes de retour au calme.

Contre-indications et risques associés

- Pas de déplacements dans les escaliers ;
- Éviter tous types de déplacements ;
- Conditions particulières (ex. : médicales)
- Après 20 minutes de désorganisation dangereuse en présence des 2 TES en intervention active, si les parents ne peuvent pas se présenter, nous ferons un appel au 811 ou 911 pour avoir du soutien des services d’urgence.
- Assurer de la relève pour les intervenants de 1^{re} ligne afin de leur offrir un répit.

Lieux désignés pour l’application de la ou des mesures de contrôle choisies

- À l’endroit où se situe l’élève ayant un comportement à risque dans la mesure du possible.
- S’il s’agit d’une classe le diriger au coin calme
- S’assurer d’un lieu sécuritaire exempt d’objets qui pourraient être dangereux pour l’élève ou autrui.

Lieux désignés pour le retour au calme

Local ou bureau de TES

Intervenants impliqués et rôles de ces derniers

Personnes désignées pour appliquer la mesure de contrôle :
TES - direction

Personnes désignées pour effectuer la surveillance :
TES - enseignant disponible ou éducatrice disponible - technicienne SDG - psychologue - direction

Personnes qui auront à vérifier la sécurité des lieux : Si le local de classe est indisponible pour le reste du groupe, prioriser la bibliothèque ou l’atrium en second lieu.
TES - enseignant disponible ou éducatrice disponible - technicienne SDG - psychologue - direction

Noms et coordonnées des partenaires pouvant être mis à contribution lors de l’intervention

Parents de l’élève en détresse. Partenaires externes si connus.
Services d’urgence (ex. : 911, ambulance, police).

Modalités postsituationnelles

Personne désignée pour assurer l’application des modalités post situationnelles

Psychologue - Direction - technicienne SDG ou TES

Membres du personnel désignés pour rencontrer les personnes concernées et s’assurer de leur bien-être

Élève : TES

Intervenants impliqués : Direction

Témoins : TES - Psychologue - Direction - technicienne SDG

Modalités postsituationnelles (suite)

Personne responsable pour communiquer avec les parents :

Nom de la personne à joindre : Secrétaire d’école ou technicienne SDG

Coordonnées : Émetteur-récepteur ou interphone de classe

Membres du personnel responsables de recenser les informations relatives à la situation

Personne désignée pour rédiger le rapport d’évènement (24 heures suivant l’intervention).
Ref. : Recueil de gestion SEJ-21

SEJ-21 par la personne qui a fait l’arrêt d’agir ou la TES pour rédiger l’acte de violence dans SPI

Personne désignée pour effectuer un retour sur l’intervention avec les acteurs concernés et animer la rencontre

Direction va coordonner en 48h à 72h un retour de situation

Date prévue pour la révision du protocole-école

automne 2026

Modalités de déclenchement du protocole-école et de communication

Code utilisé pour déclencher le protocole-école : niveau 4
Moyens de communication utilisés entre les intervenants pour demander de l'aide, sécuriser l'environnement et communiquer tout au long de l'intervention (ex. : interphone, émetteur-récepteur) : Émetteur-récepteur ou interphone de classe et cellulaire personnel (Cas de fugue ou l'adulte suit l'élève en dehors du terrain scolaire et que le 911 doit être fait)

Membres du personnel responsables

D'informer la direction à chaque déclenchement du protocole-école : TES - technicienne SDG
De communiquer avec les services d'urgence, le cas échéant : Direction si incident dans l'école - adulte présent fugue

Membres du comité

Sylvie Bélanger technicienne SDG (Nom et titre)	Marie-Claude Tremblay, orthopédagogue (Nom et titre)
Adèle Bourcier et Maude Therrien : enseignantes (Nom et titre)	Luce Montpetit psychologue (Nom et titre)
Nancy Lalonde, TES (Nom et titre)	Isabelle Doucet, direction (Nom et titre)

Adapté d'un document du ministère de l'Éducation, (10-2024), novembre 2025